

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Hauts-de-France

Séance plénière du 06 mars 2026

Programmation 2026 des aides de l'Anah en faveur du parc privé

1. Les orientations nationales de l'Anah

En 2025, l'Anah a financé un volume conséquent de projets de travaux : 380 000 logements privés rénovés grâce à 4,3 milliards d'euros (Mds€) d'aides distribuées qui ont généré 8,05 Mds€ de travaux.

Les orientations prioritaires de l'Anah pour 2026 sont les suivantes :

- résorber les stocks de dossiers déposés en 2025 ;
- traiter des projets financés de plus grande qualité ;
- sécuriser le parcours des usagers par un passage obligatoire en Espace Conseil France Rénov pour MaPrimeRénov' - Parcours Accompagné ;
- finaliser le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, à travers la mise en œuvre et le suivi des conventions de pactes territoriaux ;
- poursuivre la lutte contre les tentatives de fraudes ;
- veiller à une gestion budgétaire rigoureuse et continue des crédits délégués.

La priorité pour ce début d'année est la résorption des stocks des demandes d'aides à la rénovation énergétique.

2. Le budget national de l'Anah

La capacité d'engagement de l'Agence en 2026 s'élève à 4,38 Mds€ pour la rénovation de plus de 361 000 logements privés. Ce budget, stable par rapport à 2025, est recentré sous le thème de la responsabilité collective et des projets financés de plus grande qualité.

Les aides à l'habitat privé (gérées localement) d'un montant prévisionnel de 3,7 Mds€ visent à intervenir sur plus 197 000 logements :

- l'objectif de propriétaires occupants accompagnés par « MPR Parcours accompagné » est fixé à 50 741 logements (+ 21 % par rapport à 2025) ;

- 105 millions d’euros (M€) sont dédiés à la lutte contre l’habitat indigne au travers du dispositif « Ma Prime Logement Décent », pour intervenir sur 2 000 logements ;
- l’ambition est de financer 41 000 logements au titre de MaPrim’Adapt (budget stable) ;
- le dispositif d’aide à destination des propriétaires bailleurs vise à financer 6 530 rénovations ;
- 26 % des aides de l’habitat privé sont réservées aux copropriétés : 300 M€ pour les copropriétés en difficulté et 682,5 M€ pour MPR Copropriétés.

3,1 Mds€ sont ainsi confiés aux délégués régionaux de l’Anah dès le début d’année, et des réserves nationales sont constituées sur chacune des thématiques, pour un total cumulé de plus de 555 M€.

3. Les objectifs et crédits régionaux

Le conseil d’administration de l’Anah du 19 décembre 2025 a affecté à la région Hauts-de-France pour 2026 une enveloppe globale d’un montant de plus de **302 M€**, suivant la répartition et les objectifs ci-dessous :

	Propriétaires bailleurs	Ma PrimAdapt' (MPA)	Ma Prime Logement Décent (MPLD)	PO MPR Parcours Accompagné (MPR PA)	Copros en difficulté	Copros fragiles	Ingénierie	Ingénierie MAR	Pactes territoriaux	Total
Objectif (nombre de logements)	660	3 538	246	5 087	-	1 931	-	-		11 462
Budget (en M€)	19,00*	21,50	13,00	206,70	0,00	19,3	7,70	11,90	3,50	302,00

(*) dont 0,61 M€ pour Prime sortie de vacance

La dotation initiale des Hauts de France est **en progression par rapport à 2025 : + 4 %**.

a) Principes de répartition des objectifs et des crédits pour les territoires dans les Hauts-de-France

Il est rappelé qu’il n’y a pas de fongibilité entre les différentes lignes d’aide.

Ces objectifs et ces dotations régionales ont été ventilés entre les territoires de la manière suivante :

– **Réserve régionale :**

Une réserve régionale de 10 % minimum est exigée par l’Anah – elle peut être constituée à partir de toutes les priorités, en dehors de la ligne « copropriétés en difficultés ».

En Hauts-de-France, le choix a été fait de constituer en 2026 une réserve à deux niveaux :

- Sur les objectifs « aides aux travaux » : Au vu du stock important de dossiers, et de la situation très hétérogène entre territoires, cette réserve a été rehaussée par rapport à 2025. Elle est constituée au total de 15 % des objectifs. Cette réserve vise à donner plus de souplesse pour accompagner les territoires qui auront le plus rapidement avancé dans le traitement de leur stock de dossiers, en évitant que des rythmes de consommation des crédits trop lents ne viennent pénaliser l’ensemble du territoire régional s’il s’avère nécessaire de solliciter des réserves nationales. Elle sera ainsi débloquée pour les territoires qui en afficheront le besoin en fonction des niveaux d’engagement constatés et des stocks encore à traiter, avec des points d’étape réguliers tout au long du premier semestre.

Lors du déblocage de ces réserves, une validation sera proposée en bureau de CRHH.

- Sur la totalité des dotations :
 - Ingénierie classique, ingénierie MAR, pactes territoriaux : Compte tenu du manque de visibilité globale en ce début d'année sur les montants des pactes territoriaux, et de la nécessité d'une gestion précise de l'enveloppe ingénierie MAR, du fait de son financement spécifique (CEE), des rétablissements d'autorisations d'engagements seront réalisés auprès des territoires en fonction des consommations réelles. Sur l'ingénierie MAR, une partie est tout de même déployée en fonction des objectifs travaux délégués.
 - **MPR Copro** : Au regard de l'incertitude qui pèse sur les prévisions des travaux de ces opérations complexes (copropriétés), la totalité de l'enveloppe est placée en réserve régionale.

Les dotations seront déléguées au fil de l'eau selon l'avancement des projets. Les territoires pourront à cette fin remonter leur(s) besoin(s) auprès de la DREAL, via les DDT-M.

– **Sur les priorités d'intervention MPR PA, MPLD, MPA et PB :**

La programmation au niveau Anah a fortement été impactée par l'existence d'un stock conséquent de demandes dès le premier semestre 2025 et reporté sur cette année 2026. De plus, la fermeture temporaire de la plateforme de dépôt pour MPR PA a rendu difficile l'exercice de prévision au niveau national.

Ainsi, plusieurs clés de répartition ont été choisies en fonction du contexte et de la priorité d'intervention :

- MPR PA : Les objectifs sont définis en fonction des stocks reportés de 2025 (50 %) et du niveau de réalisation constaté en 2025 (50 %). Cette clé de répartition permet de tenir compte de l'hétérogénéité des situations dans les territoires de gestion en ce qui concerne les stocks et d'assurer une continuité des opérations programmées en cours.
- PB et MPLD : Les objectifs sont définis en fonction des stocks reportés de 2025 (75 %) et du niveau de réalisation (25 %).
- MPA : Les objectifs sont répartis en fonction du nombre de dossiers moyens engagés ces deux dernières années.

227,5 M€ sont ainsi répartis sur les territoires régionaux en début d'exercice, soit 9,6 M€ ou 4 % en plus qu'au début de l'exercice 2025. Cette répartition initiale donne la priorité à la résorption du stock de demandes, pour que les ménages en attente de décision puissent rapidement obtenir une réponse.

- **Pour les copropriétés dégradées**, il est à noter qu'au vu des perspectives remontées lors du dialogue de gestion, aucune dotation sur cette thématique n'a été attribuée à la région Hauts-de-France pour le début de l'exercice. Une enquête sera lancée en mars pour préciser les besoins et solliciter les dotations correspondantes sur le budget national.

Cette répartition a fait l'objet d'échanges avec les DDT-M, en charge du dialogue avec les collectivités délégataires des aides à la pierre qui instruisent les demandes d'aides. Une réunion de consolidation des objectifs départementaux a eu lieu le 23 février 2025, permettant de moduler collectivement certains objectifs.

b) Calcul des dotations

La dotation Anah du territoire est le résultat de la multiplication des objectifs par les ratios de coûts unitaires ou « Montants Moyens de Subvention » (MMS) fournis par l'Anah.

Ces ratios nationaux ont été sensiblement revalorisés en 2025, et connaissent de nouveaux ajustements en 2026, à la hausse comme à la baisse, en fonction des priorités.

Coûts unitaires appliqués par l'Anah

	MPLD (PO LHI)	MPR PA	MPA	PB	MPR autres copropriétés	MPR copropriétés fragiles
2024	45 600	26 703	5 800	20 867	6 782	10 344
2025	52 570	42 000	5 800	24 917	11 000	
2026	52 855	40 630	6 046	27 933	10 000	

c) Tableau récapitulatif des enveloppes de crédits Anah

	Dotation Travaux	Dotation Ingénierie MAR	Dotation Globale
Aisne	34 027 095 €	1 491 440 €	35 518 535 €
Nord	79 742 656 €	3 356 565 €	83 099 221 €
Oise	26 759 384 €	1 157 640 €	27 917 024 €
Pas-de-Calais	54 246 042 €	2 263 386 €	56 509 428 €
Somme	23 477 216 €	993 000 €	24 470 216 €
Réserves régionales			
<i>Dont réserve MPRCopros</i>	19 310 000 €		19 310 000 €
<i>Dont Réserve Travaux</i>	41 260 170 €		41 260 170 €
<i>Dont Prime sortie de vacance</i>			610 000 €
<i>Dont Réserve Ingénierie Classique</i>			7 704 083 €
<i>Dont Réserve Ingénierie MAR</i>			2 235 360 €
<i>Dont Pactes territoriaux</i>			3 490 540 €
Total	278 822 563 €	9 262 031 €	302 124 577 €